

**COUR D'APPEL D'AIX EN PROVENCE
TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE GRASSE**

Service des saisies immobilières
37 avenue Pierre Sémard
06131 GRASSE

Tél : 04.92.60.73.19
Fax : 04.92.60.75.83

N° du cahier des conditions de vente N° RG 20/00133 - N° Portalis DBWQ-W-B7E-N3BB

Affaire :

ORDONNANCE DE TAXE

Nous, Marie-Laure GUEMAS, Première vice-présidente, Juge de l'exécution,

Vu la demande de taxe des frais préables à la vente présentée par la SELARL KIEFFER - MONASSE & ASSOCIES avocat poursuivant la vente aux enchères du bien immobilier suivant :

Dans un ensemble immobilier sis à cadastré section pour 16 a 49 ca, ayant fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété publiés le 1er août 1973 Volume 1979 n°9, d'un modificatif à état descriptif publié le 26 novembre 1973 Volume 2166 n° 6, 7 et 8, d'un modificatif à état descriptif et règlement de copropriété publié le 17 mai 1974 Volume 2472 n° 20, savoir :

- le lot n° 306 : un studio au 3ème étage
Avec les 56/10.000èmes des parties communes

Vu l'article R322-42 du Code des procédures civiles d'exécution (vente forcée)

Vu le mémoire de frais annexé à la présente et les justificatifs produits ;

SUR CE :

TAXONS à la somme de HUIT MILLE SIX CENT TROIS EUROS SOIXANTE CINQ CENTS (8603.65 Euros) le montant total des frais préables.

Fait à GRASSE,
Le 07 Septembre 2021